

Séance du 31 août 2017

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Approuve le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel due au titre de l'année 2017 pour un montant de 187 €,

↳ Décide de vendre l'ancienne tondeuse autoportée au prix de 500 € au garage CAILLE de Bazoges-en-Pareds,

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour les propriétés de Madame LIEVRE Sylvie et de Monsieur LEVRAIS et Mademoiselle BOISSELEAU,

↳ Est informé que parmi les cinq acquéreurs potentiels de la propriété de La Coltrie seuls Monsieur et Madame RIBREAU ont accepté les modalités de vente au prix de 100.000 €,

↳ Accepte de vendre :

↳ A Monsieur et Madame Jean-Jacques RIBREAU domiciliés à Chantonnay, une maison d'habitation meublée et un étang ainsi qu'une parcelle de terrain sis à « La Coltrie » sur la Commune de La Caillère-Saint-Hilaire pour un prix de 99.774,00 euros.

↳ A Monsieur et Madame Pierre-Yves LARDOIS domiciliés à Chantonnay, une parcelle de terrain sise à « La Coltrie » sur la Commune de La Caillère-Saint-Hilaire pour un prix de 226,00 euros et deux chênes sur pied pour 500 €

↳ Réfléchit à l'utilisation des fonds collectés par la vente de La Coltrie ainsi qu'à la destination de la maison de Gidouin tout en respectant au mieux les volontés du légataire,

↳ Approuve le premier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 18 mai 2017, notifié par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ainsi que le montant de l'attribution de compensation à verser à la commune de La Jaudonnière soit la somme de 92.531,93 €,

↳ Accepte de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail de Madame Myriam BOUDAUD, compte tenu de la nouvelle organisation du temps scolaire à compter de septembre 2017,

↳ Est informé de la nécessité d'étendre l'alarme incendie à la mairie, suite à la visite de la commission de sécurité, et prend connaissance du devis de l'entreprise ESCIE d'un montant de 1378,00 €.